

## Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ?

En moyenne de 2013 à 2015, parmi les 2,4 millions de jeunes âgés de 18 à 29 ans qui suivent des études dans l'enseignement supérieur, près de 23 % sont actifs au sens du Bureau international du travail (BIT). L'activité rémunérée d'un étudiant est particulière en raison du cumul de l'emploi et des études. Le taux et les formes d'emploi des étudiants varient en fonction du calendrier des études. Les étudiants qui travaillent déclarent majoritairement choisir d'occuper des contrats courts (CDD, contrat saisonnier ou contrat d'intérim) ou des emplois à temps partiel. Par ailleurs, les emplois revêtent de nombreuses formes dont le principal critère de différenciation est le lien avec les études.

Parmi les étudiants qui travaillent, plus de la moitié exerce une activité prévue par leurs études (stage, apprentissage, internat de médecine, etc.). Les autres exercent une activité sans lien avec leurs études, occasionnellement ou régulièrement au long de l'année. Ces activités non liées aux études correspondent plus souvent à des emplois moins qualifiés et à temps partiel. Elles peuvent néanmoins représenter une charge horaire lourde et contraignante vis-à-vis du temps requis par les études, en particulier lorsque l'activité est régulière.

En moyenne de 2013 à 2015, le nombre d'étudiants s'élève à environ 2,4 millions de personnes en France métropolitaine [1]. Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les étudiants représentaient une faible part de la jeunesse [2]. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, de 1960 à aujourd'hui, a conduit à de nouveaux besoins de financement des études pour une proportion d'étudiants de plus en plus grande. La généralisation en parallèle de contrats de courte durée, d'intérim, ou à temps partiel, a permis le développement du cumul emploi-études [3]. Les activités occupées par les étudiants forment une large palette d'emplois dont les formes et l'organisation du travail se distinguent des emplois occupés par les jeunes sortis du système éducatif. Quels sont les emplois occupés par les étudiants et comment se caractérisent-ils ? Quels sont les étudiants concernés par les différents types d'emplois ? Quelle place occupent ces activités dans l'emploi du temps des étudiants ?

En moyenne de 2013 à 2015, d'après l'enquête Emploi de l'Insee (encadré), 23 % des étudiants (1) sont actifs occupés au sens du Bureau international du travail (BIT) (2) (24 % des étudiants et 22 % des étudiantes). Les étudiants qui occupent en parallèle un emploi représentent ainsi 13 % des jeunes actifs âgés de 18 à 29 ans (3).

### L'emploi étudiant évolue selon l'âge et au cours de l'année

À 18 ans, 89 % des jeunes sont en cours d'études (4). C'est encore le cas de 50 % des jeunes à 22 ans mais de seulement 18 % à 25 ans. À l'inverse, parmi les jeunes qui poursuivent leurs études, la part de ceux qui exercent un emploi croît rapidement avec l'avancée en âge : 8 % à 18 ans, 26 % à 22 ans et 41 % à 25 ans (5).

(1) Élèves ou étudiants qui suivent une formation formelle dans l'enseignement supérieur (y compris apprentissage). Les collectivités (cité universitaire, foyer) ne sont pas interrogées dans l'enquête. Les élèves et étudiants logés en résidence universitaire étant des étudiants jeunes et peu actifs, on peut faire l'hypothèse qu'ils se distinguent peu des autres étudiants de leur âge et que leur absence a un impact marginal sur les résultats de l'étude (encadré).

(2) La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, etc.

(3) De 2013 à 2015 en moyenne, d'après l'enquête Emploi de l'Insee.

(4) Études scolaires ou universitaires, y compris apprentissage.

(5) Les jeunes en études et chômeurs au sens du BIT sont peu nombreux à chaque âge et considérés ici comme en études sans activité.

Parmi les jeunes qui ont terminé leurs études, la part des actifs progresse également avec l'âge : 17 % à 18 ans, 63 % à 22 ans et 73 % à 25 ans sont actifs.

Les activités rémunérées des étudiants peuvent revêtir de multiples formes : activité exercée tout ou partie de l'année, activité exercée uniquement l'été, activité parallèle aux études, activité au moins en partie liée à leurs études (stage, vacation dans un laboratoire, internat hospitalier, etc.), activité régulière, activité occasionnelle. De fait, l'emploi, le chômage et l'inactivité des étudiants sont sujets à d'amples variations saisonnières. Les étudiants représentent ainsi environ la moitié des embauches estivales qui succèdent à une situation d'inactivité [4].

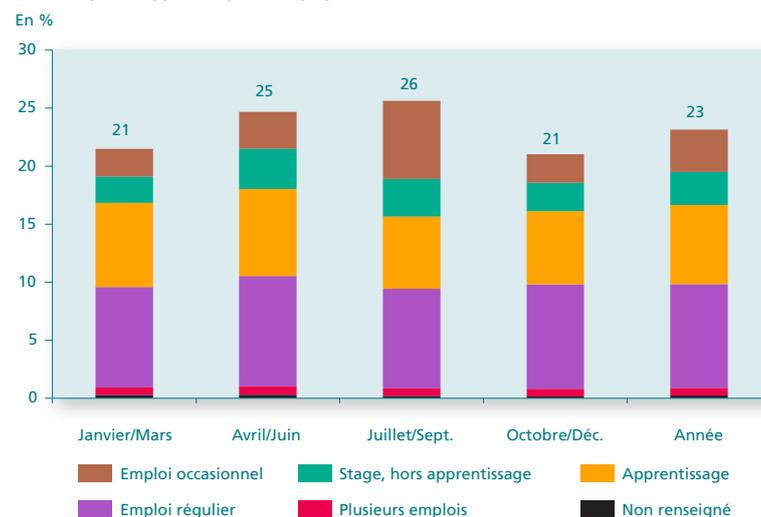
Le taux d'emploi des étudiants varie ainsi au cours de l'année en fonction du calendrier des études (graphique 1). Il est plus faible en début d'année scolaire d'octobre à mars (21 % entre octobre et décembre et entre janvier et mars), plus intense au printemps en raison des stages (25 % d'avril à juin) et pendant les vacances d'été du fait d'emplois occasionnels (26 % de juillet à septembre). En comparaison, le taux d'emploi des jeunes du même âge ne suivant pas d'études supérieures varie entre 68 % et 70 % au cours de l'année.

## L'emploi étudiant est souvent exercé en CDD et à temps partiel

Plus d'un tiers des étudiants actifs occupés ont un contrat à durée déterminée (CDD) ou un contrat d'intérim (37 %). C'est le cas de 26 % des actifs occupés de moins de 30 ans et de 10 % de l'ensemble des actifs occupés ne suivant pas d'études dans le supérieur, lesquels dans leur grande majorité ont un contrat à durée indéterminée (CDI) (respectivement 65 % et 77 % contre 31 % des étudiants). De plus, les étudiants qui travaillent, pour pouvoir suivre leurs études, déclarent plus souvent choisir d'occuper des contrats courts (CDD, contrat saisonnier ou contrat d'intérim) que les actifs occupés du même âge et l'ensemble des actifs en emploi (respectivement 65 % contre 23 % et 22 %). Ils considèrent plus fréquemment leur emploi comme un travail occasionnel ou d'appoint (respectivement 22 % contre 5 % et 2 %).

En lien avec les types d'emplois exercés, qui sont plus souvent des emplois du secteur tertiaire, et avec la possibilité de cumul de l'activité avec la formation, 53 % des étudiants en emploi, hors stagiaires et apprentis, travaillent à temps partiel. Cette proportion est relativement importante comparée aux jeunes actifs et à l'ensemble des actifs en emploi (respectivement 16 % et 18 %). Les étudiants qui occupent un emploi à temps partiel travaillent selon une quotité plus faible que les autres actifs à temps partiel : plus de la moitié travaillent moins d'un mi-temps et 18 % juste un mi-temps. En comparaison, un quart des jeunes du

**Graphique 1**  
Taux d'emploi et type d'emploi occupé par les étudiants



Lecture : en moyenne sur les 3<sup>e</sup> trimestres (juillet/sept.) des années 2013 à 2015, 26 % des élèves et étudiants âgés de 18 à 29 ans occupent un emploi tout en poursuivant leurs études : 9 % occupent un emploi régulier, 7 % ont un emploi occasionnel, 6 % sont apprentis, 3 % sont en stage et 1 % occupe plusieurs emplois.

Champ : élèves ou étudiants âgés de 18 à 29 ans qui suivent une formation formelle dans le supérieur.  
Source : Insee, enquête Emploi, 2013-2015.

**Tableau 1**  
Principales raisons du temps partiel

	Étudiants actifs occupés de 18-29 ans	Jeunes de 18-29 ans actifs occupés ne suivant pas d'études dans le supérieur	Actifs occupés ne suivant pas d'études dans le supérieur
N'a pas la possibilité de travailler davantage avec l'emploi actuel .....	7	66	38
Pour exercer une autre activité professionnelle	1	3	4
Pour suivre des études ou une formation .....	83	8	2
Pour compléter d'autres revenus (retraite par exemple).....	0	0	3
Pour des raisons personnelles ou familiales .....	1	16	45
Ne se prononce pas.....	8	7	8

NB : aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2013, les personnes exerçant une activité temporaire ou d'appoint étaient exclues du champ de la question.

Lecture : en moyenne de 2013 à 2015, 83 % des étudiants de 18 à 29 ans à temps partiel (hors apprentis et stagiaires), 8 % des actifs non étudiants de 18 à 29 ans à temps partiel et 2 % de l'ensemble des actifs non étudiants à temps partiel déclarent principalement être à temps partiel pour suivre des études ou une formation.

Champ : personnes occupant un emploi à temps partiel au moment de l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi, 2013-2015.

même âge et un tiers des actifs occupés à temps partiel travaillent au moins 80 % du temps travaillé par un temps complet. Les étudiants, qui sont 83 % à déclarer choisir d'être à temps partiel pour suivre leurs études (tableau 1), ne souhaitent majoritairement pas effectuer un nombre d'heures plus important.

## Plus de la moitié des emplois exercés par les étudiants ont un lien avec les études suivies

Les activités exercées par les étudiants peuvent prendre des formes variées, parfois proches du domaine d'études et d'autres fois plus éloignées [5].

Pour 56 % de ces étudiants, l'activité exercée a un lien avec les études : 29 % sont en apprentissage (6), 9 % en stage, 11 % sont « salariés étudiants » et 6 % ont une autre activité en lien avec les études (tableau 2). Les activités non liées aux études (44 %) peuvent être réparties selon trois groupes : les activités exercées de manière régulière (27 %), les activités occasionnelles (14 %) et les autres activités non liées aux études (3 %) (7). Parmi les activités occasionnelles, on pourra également distinguer celles qui ont lieu durant l'été (au 3<sup>e</sup> trimestre d'interrogation).

### 39 % des étudiants en emploi sont en apprentissage ou en stage

Les activités intégrées aux études font partie de la formation, soit parce qu'elles sont prévues dans le cursus, soit parce que l'emploi est en cohérence avec les études en cours. Deux types d'emploi sont directement intégrés au cursus de la formation : l'apprentissage et les stages (8).

L'apprentissage concentre 29 % des emplois étudiants et 53 % des emplois étudiants intégrés aux études. Depuis la loi Séguin du 23 juillet 1987, l'apprentissage s'est progressivement ouvert à tous les niveaux de formation après avoir été longtemps centré uniquement sur la préparation au certificat d'études professionnelles. En 2015, 34 % des diplômés préparés par les entrants sont au niveau bac+2 et plus, contre 13 % dix ans auparavant [6]. L'apprentissage est particulièrement répandu dans les sections de techniciens supérieurs (STS), les écoles d'ingénieurs et, dans une moindre mesure, les instituts universitaires de technologie (IUT) (graphique 2). L'apprentissage dans l'enseignement supérieur, comme l'apprentissage en général, est plutôt masculin avec seulement 39 % de filles, bien que leur part dans le supérieur soit plus élevée que pour l'ensemble de l'apprentissage tout niveau d'études confondu [7]. L'apprentissage est surtout présent dans les entreprises privées et les associations (93 % des apprentis) et moins développé dans les entreprises publiques et la fonction publique, bien qu'en progression [6]. L'apprenti bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés et des dispositions particulières applicables aux jeunes travailleurs. Sur les périodes de travail, la durée de travail est, en moyenne, la même que celle des autres employés de l'entreprise avec un nombre de jours travaillés et un nombre d'heures par jour relativement élevés (tableau 3). Le temps consacré à la formation en centre de formation d'apprentis (généralement une semaine par mois) est considéré comme du temps de travail effectif dans le droit du travail.

Rares en premier cycle universitaire, les stages d'études sont de plus en plus fréquents avec l'avancée dans les études et dans les formations à visée explicitement professionnalisante comme les licences et masters professionnels ainsi qu'en école d'ingénieurs et de commerce (graphique 3).

Tableau 2

La nature des liens entre emploi occupé par les étudiants et études suivies

En %

	Ensemble	Étudiants	Étudiantes
<b>Activité liée aux études.....</b>	<b>56</b>	<b>62</b>	<b>50</b>
Apprentissage .....	29	37	22
Stage* .....	9	9	10
Salariés étudiants .....	11	11	11
Autre activité.....	6	5	7
<b>Activité non liée aux études.....</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>50</b>
Activité régulière .....	27	24	30
Activité occasionnelle hors été.....	9	7	11
Activité occasionnelle exercée l'été.....	5	5	6
Autre activité.....	3	2	3

\* Une faible part d'étudiants en contrat de stage a été classée ici comme salariés étudiants.

Lecture : en moyenne de 2013 à 2015, 30 % des étudiants occupant un emploi ont une activité régulière non liée aux études.

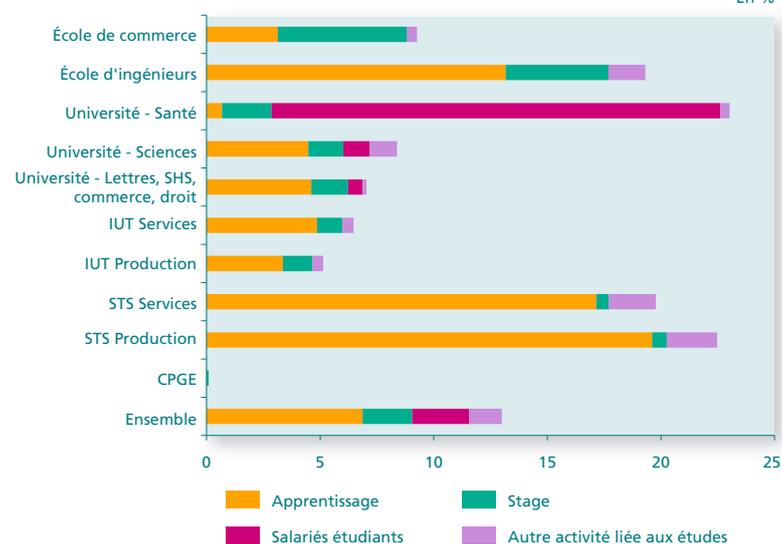
Champ : élèves ou étudiants âgés de 18 à 29 ans qui suivent une formation formelle dans le supérieur et occupent un emploi au moment de l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi, 2013-2015.

Graphique 2

Exercice d'une activité liée aux études selon le type d'études

En %



NB : SHS : Sciences humaines et sociales; IUT : Institut universitaire de technologie; STS : Section de technicien supérieur; CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles.

Lecture : en moyenne de 2013 à 2015, 20 % des étudiants à l'université en santé sont « salariés étudiants ».

Champ : élèves ou étudiants âgés de 18 à 29 ans qui suivent une formation formelle dans le supérieur.

Source : Insee, enquête Emploi, 2013-2015.

Les professions exercées sont diverses. Parmi les stagiaires, 38 % relèvent des professions intermédiaires et 26 % sont cadres d'entreprise ou de la fonction publique. Les stagiaires sont souvent présents dans les entreprises privées et les associations (70 % des étudiants en stage) et dans les secteurs de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (28 %) et des activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (20 %). Le stagiaire est un salarié à temps complet qui ne suit pas d'enseignements pendant sa période de stage. La présence du stagiaire dans l'entreprise (ou l'organisme) d'accueil suit les règles applicables aux salariés de l'entreprise pour ce qui concerne

(6) Il s'agit des apprentis du supérieur correspondant aux niveaux I, II et III, soit environ un tiers de l'ensemble des élèves en apprentissage.

(7) Les résultats obtenus en statistiques descriptives concernant les profils des étudiants concernés par les types d'activités sont contrôlés au moyen d'un modèle de régression logistique (non présenté ici) estimant la probabilité de travailler selon un type d'activité donné en fonction des caractéristiques des emplois et des individus.

(8) Les stages d'entrée pour des métiers qualifiés du secteur public (médecins, infirmiers, enseignants...) sont classés dans la catégorie salariés étudiants.

**Tableau 3**  
Durée du travail selon le type d'activité exercée

	% à temps partiel	% de personnes ayant travaillé au moins 1 heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence (1)	Nombre de jours travaillés (2) (en %)		Nombre d'heures travaillées par jour (2) (3) (en %)		Nombre d'heures travaillées en moyenne (2) (4)
			2 jours ou moins	3 jours ou plus	5 heures ou moins	Plus de 5 heures	
<b>Activité liée aux études</b>							
Apprentissage .....	-	83	2	98	5	95	32 h 25 (35 h)
Stage .....	-	91	6	94	6	94	33 h 25 (35 h)
Salariés étudiants .....	31	86	22	78	8	92	37 h 35 (40 h)
Autre activité .....	21	85	6	94	11	89	32 h 45 (35 h)
<b>Activité non liée aux études</b>							
Activité régulière .....	61	86	34	66	27	73	23 h 00 (20 h)
Activité occasionnelle hors été .....	80	79	49	51	53	47	15 h 35 (12 h)
Activité occasionnelle exercée l'été .....	34	86	14	86	7	93	33 h 10 (35 h)
Autre activité .....	83	80	52	48	26	74	16 h 35 (12 h)
<b>Ensemble des étudiants actifs occupés .....</b>	<b>53</b>	<b>85</b>	<b>20</b>	<b>80</b>	<b>17</b>	<b>83</b>	<b>28 h 45 (35 h)</b>
<b>Ensemble des jeunes de 18-29 ans actifs occupés ne suivant pas d'études initiales dans le supérieur .....</b>	<b>16</b>	<b>87</b>	<b>8</b>	<b>92</b>	<b>5</b>	<b>95</b>	<b>34 h 45 (35 h)</b>

- : non concernés par le temps partiel.

(1) Les personnes absentes de leur emploi la semaine de référence le sont principalement pour cause de congé rémunéré ou de formation.

(2) Les durées sont calculées sur le champ des personnes ayant travaillé la semaine de référence.

(3) Heures hebdomadaires effectives rapportées au nombre de jours travaillés au cours de la semaine de référence.

(4) Les chiffres entre parenthèses sont les nombres médians.

Lecture : en moyenne de 2013 à 2015, 61 % des étudiants qui ont une activité régulière non liée aux études sont à temps partiel.

Champ : élèves ou étudiants âgés de 18 à 29 ans qui suivent une formation formelle dans le supérieur et occupent un emploi au moment de l'enquête.

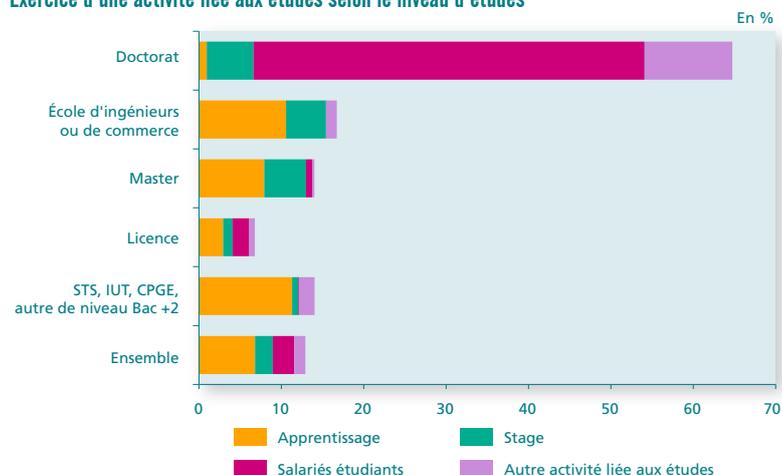
Source : Insee, enquête Emploi, 2013-2015.

les durées maximales quotidiennes et hebdomadaires de présence, le travail de nuit, le repos quotidien, le repos hebdomadaire et les jours fériés. En conséquence, le nombre d'heures médian de travail est de 35 heures par semaine (5 jours par semaine et 7 heures par jour) (tableau 3).

### 11 % de « salariés étudiants », internes des hôpitaux ou attachés temporaires d'enseignement et de recherche

Les activités de « salariés étudiants » concernent les étudiants avancés dans leurs études (26 ans en moyenne) et notamment ceux du troisième cycle (graphique 3). Ces étudiants sont inscrits dans des filières où l'exercice d'une activité rémunérée est rendue obligatoire et ses conditions délimitées par la formation. C'est le cas, par exemple, des étudiants en 3<sup>e</sup> cycle de santé (médecine, pharmacie ou odontologie) qui sont internes des hôpitaux pour acquérir une formation clinique au sein d'un centre hospitalier universitaire ou d'un cabinet agréé ou bien des étudiants qui se destinent à l'enseignement ou à la recherche et occupent des postes d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Les salariés étudiants, par rapport aux autres étudiants en emploi, effectuent un nombre élevé d'heures par jour (médiane de 8 heures sur 5 jours) et travaillent souvent tard le soir, la nuit, le samedi et le dimanche (tableau 4).

**Graphique 3**  
Exercice d'une activité liée aux études selon le niveau d'études



NB : STS : Section de technicien supérieur ; IUT : Institut universitaire de technologie ; CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles.

Lecture : en moyenne de 2013 à 2015, 47 % des étudiants en doctorat sont « salariés étudiants ».

Champ : élèves ou étudiants âgés de 18 à 29 ans qui suivent une formation formelle dans le supérieur.

Source : Insee, enquête Emploi, 2013-2015.

### 14 % des emplois étudiants sont occasionnels et sans lien avec les études

Les emplois occasionnels sont les activités d'appoint ou temporaires exercées par les étudiants : l'été (5 %) ou en dehors de l'été (9 %). Les activités occasionnelles occupées l'été sont plus souvent exercées à temps complet, plus de 3 jours par semaine et plus de 5 heures par jour.

Les emplois d'été sont principalement des emplois d'animateur, d'employé administratif d'entreprise, d'employé de commerce (caissier de magasin, vendeur, agent et hôtesse d'accueil), de personnel des services directs aux particuliers (serveur, commis de restaurant, garçon de bar, café ou restaurant) ou d'ouvrier non qualifié de type industriel (manutentionnaire).

À l'inverse, les activités occasionnelles exercées en dehors des mois d'été sont plus souvent occupées à temps partiel (80 % des étudiants dans ce type d'emploi). En moyenne, les étudiants concernés travaillent 15 heures 35 minutes au cours d'une semaine. La moitié d'entre eux ont des journées de travail de moins de 5 heures par jour travaillé et des semaines de travail de moins de 3 jours par semaine. Le plus souvent ils sont employés de commerce (caissier de magasin, vendeur), personnels des services directs aux particuliers (serveurs, commis de restaurant dans des cafés, bars ou restaurants, baby-sitter), surveillants, enseignants dans le cadre de cours particuliers. En lien avec les activités effectuées, les étudiants qui occupent ce type d'emploi travaillent souvent le soir et le week-end. Les activités occasionnelles exercées en dehors de l'été concernent particulièrement les étudiants (11 % contre 7 % des étudiants), notamment en raison du baby-sitting qui reste une occupation très féminine. 45 % des étudiants exerçant des activités occasionnelles en dehors de l'été sont en CDD, 43 % en CDI et 8 % en intérim.

Les activités occasionnelles, exercées l'été ou non, concernent plus souvent les étudiants de moins de 24 ans et ceux qui vivent chez leurs parents plutôt que les « décohabitants ».

## 27 % des emplois étudiants sont réguliers et sans lien avec les études

Parmi les activités exercées régulièrement (par opposition aux activités d'appoint ou temporaires), les professions les plus couramment occupées sont celles d'employés de commerce (caissier de magasin, vendeur), de personnels des services directs aux particuliers (serveur, commis de restaurant, garçon de bar, café, restaurant), d'enseignants dans le cadre de cours particuliers, de surveillants ou d'employés administratifs d'entreprise. Comme l'apprentissage, ce type d'emploi est exercé par une proportion relativement stable d'étudiants au cours de l'année universitaire. 52 % des étudiants occupant un emploi régulier non lié aux études sont en CDI et 45 % en CDD. Les étudiantes occupent plus souvent que leurs homologues masculins des emplois réguliers non liés aux études (30 % contre 24 %). La plupart des emplois réguliers (61 %) sont occupés à temps partiel. Néanmoins, ce type d'activité représente le plus souvent une charge horaire lourde : 66 % des étudiants travaillent au moins 3 jours par semaine et 73 % ont des journées de plus de 5 heures par jour travaillé, soit en moyenne 23 heures hebdomadaires. Ces emplois sont moins souvent exercés le soir ou le week-end que les emplois occasionnels.

**Tableau 4**  
Plages et jours de travail atypiques selon le type d'activité principale

En %

	Au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...			
	...le soir (entre 20 h et minuit)	...la nuit (entre minuit et 5 h)	...le samedi	...le dimanche
<b>Activité liée aux études</b>				
Apprentissage.....	8	3	23	6
Stage.....	16	5	14	7
Salariés étudiants.....	52	31	57	41
Autre activité.....	32	10	37	26
<b>Activité non liée aux études</b>				
Activité régulière.....	31	8	49	27
Activité occasionnelle hors été.....	35	9	62	33
Activité occasionnelle exercée l'été...	25	11	55	33
Autre activité.....	44	12	56	37
<b>Ensemble des étudiants actifs occupés.....</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>40</b>	<b>22</b>
<b>Ensemble des jeunes de 18-29 ans actifs occupés ne suivant pas d'études initiales dans le supérieur</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>43</b>	<b>22</b>

Lecture : en moyenne de 2013 à 2015, 49 % des étudiants qui ont une activité régulière non liée aux études ont travaillé au moins un samedi sur une période de référence de 4 semaines au cours de l'année.

Champ : élèves ou étudiants âgés de 18 à 29 ans qui suivent une formation formelle dans le supérieur et occupent un emploi au moment de l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi, 2013-2015.

Les étudiants en lettres, art, langues étrangères, éducation, enseignements généraux et dans les services sont particulièrement concernés par ce type d'activité. Les étudiants occupant de tels emplois sont plus âgés que ceux occupant des emplois occasionnels (23 ans en moyenne contre 21 ans), ont plus souvent un logement indépendant et vivent plus souvent en couple. La probabilité d'occuper un emploi régulier augmente avec l'âge à partir de 20 ans et est plus élevée pour les étudiants « décohabitants ».

Au final, l'emploi étudiant constitue un salariat particulier en raison du cumul de l'emploi avec les études et du statut spécifique des activités liées aux études. Les types d'études suivies ont une forte influence sur les emplois occupés par les étudiants. Par exemple, les étudiants en santé ont de très fortes chances d'être « salariés étudiants » ; en revanche, ils ont une probabilité très faible d'exercer des activités déconnectées des études. Cela dessine la différenciation sociale importante qui existe entre les emplois selon qu'ils sont liés aux études ou entrent en concurrence avec elles [8]. Cela suggère également qu'à travers la diversité des situations de travail, que l'activité soit exercée pendant l'été, de manière occasionnelle, ou bien de façon plus régulière en cours d'année universitaire, les expériences de travail peuvent avoir des effets différenciés dans la vie de l'étudiant. Si certaines activités peuvent être bénéfiques à l'étudiant pour ses études ou son insertion professionnelle, d'autres, les plus déconnectées des études, exercées de façon régulière ou intense peuvent avoir des répercussions non négligeables sur les conditions d'études et sur leur réussite [9], [10], [11].

Sandra Zilloniz (DARES).

## Encadré - L'enquête Emploi de l'Insee, les indicateurs du marché du travail et ceux relatifs aux études

Les données de cette publication sont issues de l'enquête Emploi. Depuis 2003, l'enquête est réalisée en continu tout au long de l'année en France métropolitaine. Cette enquête est réalisée par l'Insee auprès des ménages vivant dans des logements ordinaires. Ainsi, les communautés (foyers, cités universitaires, hôpitaux, maisons de retraite, prisons) ne sont pas enquêtées (1). Échappant à cette règle, les internats sont intégrés au champ de l'enquête. Les élèves ou étudiants habitant dans un logement indépendant (hors cité universitaire ou foyer d'étudiants) sont rattachés à leur logement s'ils le considèrent comme leur logement principal ou au logement de leurs parents s'ils y retournent fréquemment, notamment pendant les vacances scolaires. De même, une personne ayant un logement occasionnel mais retournant le week-end dans son foyer principal est rattachée à ce dernier. Cela a un impact sur le mode de logement renseigné dans l'enquête. Ainsi, la part d'étudiants qui vivent dans un logement indépendant de leurs parents est plus faible que celle pouvant être observée dans l'enquête Conditions de vie des étudiants de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) qui renseigne, elle, sur le logement occupé pendant une semaine normale de cours, avec respectivement 39 % d'étudiants en logement indépendant dans l'enquête Emploi contre 68 % dans l'enquête Conditions de vie.

L'enquête Emploi est la seule source statistique qui permet de déterminer la situation des individus sur le marché du travail conformément aux concepts du Bureau international du travail (BIT), notamment selon leur âge. Elle constitue le volet français de l'enquête sur les forces de travail (Labour Force Survey, LFS), coordonnée au niveau européen par Eurostat.

L'**activité** est définie au sens du BIT : les actifs occupés regroupent toutes les personnes ayant exercé une activité rémunérée (y compris ceux qui sont en congé ou en arrêt maladie et les militaires du contingent) au cours d'une semaine de référence, semaine précédant juste l'interrogation du ménage. Parmi les personnes qui ne sont pas comptabilisées en actifs occupés, celles qui recherchent activement un emploi et qui sont disponibles pour travailler sont comptabilisées comme chômeurs. Enfin, les personnes qui ne sont ni actives occupées ni chômeuses sont classées en tant qu'inactifs. Le **taux d'emploi** est la proportion de personnes en emploi dans la population totale.

L'activité considérée correspond à la profession principale exercée durant la semaine prise en référence dans l'enquête (sachant que seuls 4 % des étudiants actifs déclarent exercer plusieurs activités professionnelles en moyenne de 2013 à 2015). Les **activités liées ou intégrées aux études** sont les activités qui font partie de la formation, soit parce qu'elles sont prévues dans le cursus, soit parce que l'emploi est en cohérence avec les études en cours. Les **activités occasionnelles** sont les activités d'appoint ou temporaires exercées par les étudiants. Les **activités régulières** sont les activités exercées régulièrement par les étudiants par opposition aux activités occasionnelles.

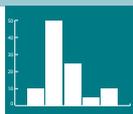
Les **jeunes** sont définis dans cette étude comme les personnes âgées de 18 à 29 ans (18 ans correspondant à l'âge d'entrée dans l'enseignement supérieur). L'âge mesuré est l'âge atteint au 31 décembre de l'année. Les **étudiants** sont définis dans cette étude comme les jeunes qui suivent au moment de l'enquête une formation formelle conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu de l'enseignement supérieur (diplômes classiques du système éducatif, titres homologués inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles), que l'on peut classer par niveau de formation. Les élèves et étudiants concernés sont inscrits dans l'enseignement supérieur en section de technicien supérieur, en institut universitaire de technologie, dans une formation paramédicale ou sociale, une classe préparatoire aux grandes écoles, dans une formation délivrée par une école de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs et de commerce, écoles vétérinaires, écoles d'arts, d'architecture, écoles de notaires et d'avocat, d'expertise comptable...), en licence, en master ou en doctorat à l'université ou dans une autre formation de l'enseignement supérieur.

(1) D'après les données de l'enquête Conditions de vie des étudiants de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), en 2016, 12 % des étudiants vivent en résidence universitaire au cours d'une semaine normale de cours pendant l'année universitaire [12]. Les étudiants logés en résidence universitaire sont particulièrement jeunes. Ceux qui sont logés dans les résidences universitaires ont le plus souvent été admis sur critères sociaux et ne peuvent garder leur bourse s'ils dépassent un certain montant d'activité rétribuée ou s'ils ne suivent pas les cours avec assiduité. Par conséquent, les étudiants boursiers sont moins souvent actifs que les autres étudiants qui ont un logement indépendant, en particulier s'il s'agit d'une activité qui empiète sur les études [13]. On peut donc supposer que ces étudiants se distinguent peu des autres étudiants de leur âge et que leur absence a un impact faible sur les résultats de l'étude.

## Pour en savoir plus

- [1] Algava E. et Lièvre A. (2016), « Les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur en 2015-2016 », *Note flash*, n°10, MENESR-SIES, août.
- [2] Rey O. (2009), « 1987-1997 : La France redécouvre ses universités » in Gruel L., Galland O. et Houzel G. (dir.), *Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, Presses universitaires de Rennes, novembre.
- [3] Galtier B., Minni C. (2015), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2014. Stabilisation des taux d'activité, d'emploi et de chômage », *Dares Analyses*, n°088, décembre.
- [4] Befly M., Coudin E. (2007), « Les quatre saisons de l'emploi. Une partition pour étudiants », *Insee Première*, n°1119, janvier.
- [5] Coudin E., Tavan C. (2008), « Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi. Le premier en lien avec ses études et l'autre pas », *Insee Première*, n°1204, juillet.
- [6] Pesonel E. (2016), « L'apprentissage en 2015. Nette reprise dans les entreprises de moins de 10 salariés et dans le secteur public », *Dares Résultats*, n°075, décembre.
- [7] Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - SIES (2017), *État de l'enseignement supérieur et de la recherche*, n°10.
- [8] Gruel L., Thiphaine B. (2004), « Formes, conditions et effets de l'activité rémunérée des étudiants », *Éducation et formations*, n°67, mars.
- [9] Béduwé C., Giret J.-F. (2004), « Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ? », *Économie et statistique*, n°378-379.
- [10] Befly M., Fougère D., Maurel A. (2009), « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Économie et statistique*, n°422, pp. 31-50.
- [11] Laïb N. (2014), « La réussite des étudiants selon les difficultés financières et la perception d'une allocation d'études », *Note d'information*, n°14.05, MENESR-SIES, juillet.
- [12] Belghith F., Bruyand L., Ferry O., Giret J.-F., Tenret E. (2016), « La vie étudiante – Repères – Édition 2016 », Repères, OVE, 24 p.
- [13] Thiphaine B. (2002), « Les étudiants et l'activité rémunérée », *Ove Infos*, n°1, février.

## Données des graphiques et tableaux accessibles au format excel



### DARES ANALYSES

est éditée par le ministère du travail.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**. Secrétaire de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**. Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Abonnement aux avis de parution de la Dares : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.